



DOUANE  
NOUVELLE  
AQUITAINE

CSA

# Sous l'eau qui dort, le Cognac bout !

## Le CSRH au bout du rouleau

Les représentants Cfdt ont boycotté la 1ère convocation du Comité social d'administration: Outre qu'il intervenait pendant les vacances scolaires (pas pratique pour les élus, ce CSA doit se tenir dans le contexte de nouvelles menaces sur les structures et les missions, ce qui impacte bien sûr la vie professionnelle et privée de nombre de nos collègues.

### Après les vaines promesses d'antan, on demande des actes !

Pendant ce temps-là, le CSRH continue de souffrir, malgré des effectifs que l'administration s'efforce de consolider après des années de pénurie et de turn-over.

Ils portent leurs revendications indemnitaires haut et fort, pour une reconnaissance de leur technicité, des contraintes temporelles liées à leurs fonctions, des difficultés quotidiennes pour assurer leurs missions et surtout 10 ans de promesses non tenues par l'administration puisque l'octroi d'une prime est imminent depuis la création du CSRH, c'est-à-dire en ... 2014 !

La **CFDT** est engagée auprès de nos collègues, les soutient et relaie cette action (cf. déclaration liminaire) ainsi que la motion de soutien au CSRH (PJ) et la pétition (signée par la quasi-totalité des agents de ce service)(PJ).



### A qui le tour de la suppression d'effectifs cette année ?

Les Centres de Viticulture et du Cognac (CVC) de Jonzac et Saintes, ont vu leurs effectifs diminuer respectivement de -5 et -6 depuis 2019, soit -50 % pour Jonzac et au-delà de -40 % pour Saintes !

Nous sommes de nouveau intervenus pour informer l'administration du mal-être des agents qui subissent cette réforme dangereuse.

**Il s'agit cette fois d'une expérience qui pourrait faire tache d'huile sur le reste du territoire : transférer les tâches dites « de gestion » vers le CVC de Cognac avec en ligne de mire des délégations de service public au profit de structures privées, les interprofessions (pour le Cognassais, le BNIC).**

La Champagne est déjà passée par là ! Et on voit les difficultés rencontrées par nos collègues, ne serait-ce que pour accéder aux déclarations de récolte des opérateurs. On ne peut donc que s'interroger sur le bien-fondé et la logique d'une telle réforme.



FINANCES.CFD.T.FR

Alors même que la direction générale reconnaît à demi-mot les errements du précédent champenois (voire la catastrophe!) dans sa note stratégie douane viticulture parue du 24 janvier 2024, l'administration s'entête à mettre en place cette évolution, en bouleversant au passage la pérennisation de nos missions, le fonctionnement des services, le quotidien de travail de nos collègues, le service rendu aux usagers, bref en créant une dangereuse usine à gaz pour économiser quelques ER !

L'administration nous répond que tout est mis en œuvre pour offrir aux agents des formations locales (GNSS, Mobiviti...) et qu'ils disposent de l'accès aux dossiers opérateurs dont la dématérialisation est en cours.

Nous sommes plus que perplexes quand la douane oriente son action exclusivement vers un développement du contrôle dans un contexte de crise du Cognac. Le BNIC connaît actuellement des turbulences, les exportations sont tombées à 165,3 millions de bouteilles en 2023 pour 212,5 millions en 2022. Certains adhérents contestent : ils ont planté des vignes pour suivre un business plan qui se multipliait par deux et là les chiffres d'affaires se divisent par deux...

**C'est dans ce contexte que l'administration compte réformer la filière et ses relations avec l'Administration.**

### **Motards de Pau**

La **CFDT** a interpellé le directeur concernant le groupe motocycliste de Pau, plus que 3 agents en poste.

Nous avons rappelé l'instruction cadre fixant un minimum de 6 agents par groupe (le groupe étant passé à 4 sous l'ancien DI).

La **CFDT** demande une position claire sur le devenir du groupe (souffrance des agents, perte de sens) ainsi qu'un abondement en urgence notamment avec des sorties de stage 2024. Cet échelon reste stratégique tant sur sa situation géographique pour la LCF que dans le cadre du renforcement de la DR de Bayonne dans le déploiement, des drones, du scanner « camionetta », ainsi que le contrôle des axes secondaires, pour leur rapidité d'intervention.

Pour rappel:les motocyclistes sont les seuls initialement formés à la conduite à haute vitesse par l'administration).

Nous rappelons notre demande de dotation de motos banalisées afin de correspondre aux schémas discrets mis en place actuellement.

### **Sur les effectifs : une stabilité globale mais toujours des services impactés**

Le Président a souhaité rassurer les OS sur le transfert des missions fiscales (TMF) en expliquant qu'il n'a pas d'impact sur les Effectifs de 2024, puisque ses effets seront reportés sur l'année 2025. Les services abondés au titre de 2024 sont le CVC de Cognac (+4), les SRE de Poitiers (+1) et Bordeaux (+1), le GIR de Limoges (+1), la BSI de Bayonne (+1) ainsi que Poitiers CCE.

La **CFDT** regrette la perte du dernier emploi de la **BHR de la direction régionale de Poitiers**, dont les missions sont « rationalisées et réparties » sur d'autres services de la DR (accueil du public, etc.). Il ne s'agit ni plus ni moins d'un déshabillage de BHR Poitiers au profit du GIR, dont l'effectif était à pourvoir.

### **Recette de Bordeaux**

La situation de la Recette de Bordeaux a été également évoqué avec ce constat alarmant d'un fossé qui se creuse entre les agents présents et ceux dans les effectifs, certes actuellement compensé par le suremploi de ParisSpé...

### **Diminution d'effectifs :**

Les autres services impactés par une diminution de leur effectif de référence (ER) sont : CVC Saintes (-4), CVC Jonzac (-2), les bureaux de la DR de Bayonne (-1), BHR de Poitiers (-1), la BSI d'Hendaye (-1), la BSI de Pau (-1).

**Nous déplorons le sous-effectif criant** (en équivalent temps plein) dans les services suivants : BSI de Bayonne (-4,7), Recette interrégionale (-4,5), CVC Cognac (-2,7) SRE de Poitiers (-2,2), Bureau de Poitiers (-2), BSE de Mérignac (-2), BSI de Limoges (-2), BSI d'Hendaye et Oloron (-1,8), Bureau de Niort (-1,4), BSE de Bordeaux Bassens et services DR Bordeaux (-1,4), BSI de Cambo (-1,3), BSI de Dax et Bordeaux musée (-1,1), Bureaux de Limoges et Brive (-1), GIR Limoges (-1).

### **Bureau de Mont de Marsan**

Le DI n'a pas été rassurant quand à l'avenir de ce bureau.

Prochain touché en DINA ? La CFDT sera vigilante comme pour tous les services menacés.

**Cette année, on peut dire que la DINA a été épargné mais la réalité est le manque criant de personnel dans l'ensemble des services, une dégradation des conditions de travail qui ne s'arrête pas.**



### **Et dans l'actualité ....**

#### **Point d'information sur le budget 2024 et la programmation immobilière :**

Dans un contexte budgétaire tendu, la DG a demandé un effort à hauteur de 20 millions d'euros à répartir sur l'ensemble des BOP locaux, engendrant une prise en charge sur les fonds propres de la DINA des éventuels surcoûts. La baisse de crédits reçus est de l'ordre de 3 %.

Elle se traduit ironiquement par une demande de vigilance accrue de la part des agents en termes de dépenses énergétiques et de carburant... moins de kilomètres parcourus en surveillance (QUID des poursuites à vue ?) et moins de chauffage (plus de couvertures distribuées aux agents ?).

#### **TMF à DGFIP :**

Le Président a rappelé la compétence de la Douane pour le recouvrement des créances ayant un fait générateur antérieur à la date du transfert et indiqué la nécessité de fiabiliser les créances en prenant toute mesure permettant d'éviter la prescription des créances nées dans les 6 premiers mois du transfert.

Il a également rappelé la compétence de la Douane pour les FRSP, créances transactionnelles et le produit des ventes de marchandises saisies.

En matière CI, si la Douane perd le recouvrement des créances, elle conserve son rôle en matière de contrôle.

Quant au DAFN, dont le transfert date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Douane transférera définitivement son stock de créances le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

## **JOP :**

Le président a détaillé le taux de mobilisation des effectifs en DINA en réalisant une distinction selon le taux de mobilisation des unités :

- mobilisation à hauteur de 70 % pour les unités de la DR de Bayonne
- mobilisation de 50 % pour les unités ayant une mission de PPF, comme Poitiers, Limoges, La Rochelle et Périgueux. L'administration a pris enfin en compte nos remarques sur l'impact indirect pour ces unités qui ne seront pas renforcées comme habituellement pour la gestion des PPF par des agents Paris-Spécial mobilisés à PARIS durant la période des jeux.

Une prime de mobilisation a été obtenue selon le niveau de mobilisation à hauteur de 500 euros pour les services mobilisés à 50 % et de 1 000 euros pour les services mobilisés à 60 % et plus.

Des mesures exceptionnelles de report de jours de congé annuels (sur l'année suivante et sur les CET) ont été mises en place par la DG. N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés rencontrées le cas échéant.

Nos représentants **CFDT** ont demandé de préciser la situation du CODT de Bordeaux.

Le Président a affirmé que les agents du service pourront poser leurs congés librement sur la période des JOP.



## **Vos représentants CFDT à ce CSA :**

Camille GONZALEZ (SRE) - Hélène GROCCQ (Bureau de Mont de Marsan) – Gaël TROUBAT (RI) – Frédéric DECOU (Limoges Bureau) – Marie-Christine DALOT (Division de Pau) – Isabelle Bailly (CVC Saintes) – Fabien PERE (BSI Pau)